

Notation Morningstar
★★★★★

HMG RENDEMENT – Part D

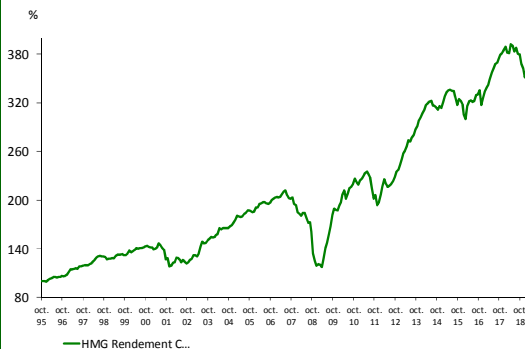
mars 2019

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP consiste à maximiser la performance avec une gestion active et discrétionnaire des classes d'actifs (actions, obligations, instruments monétaires) et des zones géographiques (zone euro, zone hors euro) et dans le même temps à maîtriser la volatilité sur un horizon de placement de 5 ans.

Informations complémentaires: La gestion est opportuniste et privilégie les titres à rendement élevé. Depuis 2008, le FCP est principalement investi en emprunts privés perpétuels et convertibles. Le fonds bénéficie de l'approche value et contrariante de la société de gestion. Depuis 2014, la position en actions de rendement a régulièrement augmenté.

Performances



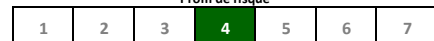
Performances nettes %	1 mois	2019	1 an	3 ans	10 ans
HMG Rendement	1,3	6,6	-1,8	18,6	218,9
Cat. Allocation EUR Modérée					
Classement Morningstar Centile					

Par année civile en %	2014	2015	2016	2017	2018
HMG Rendement	4,0	1,3	2,9	17,7	-8,7
Cat. Allocation EUR Modérée	4,4	3,8	2,3	6,2	-8,3

Statistiques de risque sur 3 ans	
Ratio de Sharpe	0,96
Volatilité HMG Rendement	6,5%
Volatilité Catégorie Morningstar Allocation EUR Modérée	6,5%

Les données relatives à la performance sont calculées par HMG Finance. Les performances passées indiquées ne préjugent pas des performances futures. La volatilité est calculée sur la base des performances quotidiennes. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées.

Profil de risque

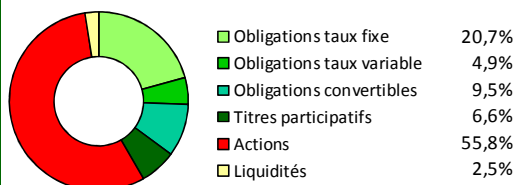


Répartition du Portefeuille

Principales lignes du portefeuille

STICH AK RABOBANK	6,5%	5,5%	CRCAM BRIE PICARDIE	4,6%
TOTAL		5,2%	COFINOGA PERP TEC 10	4,5%
RENAULT TPA 83-84 PERP.		5,2%	TOUAX 29/07/2013	3,8%
ALPHSW 5 05/15/49		5,1%	CARMILA	3,7%
SAINT-GOBAIN		4,7%	KLEPIERRE	3,7%

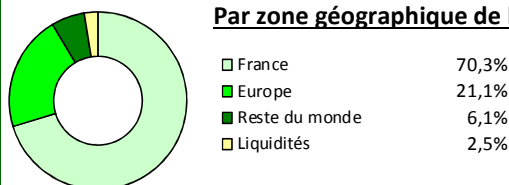
Par type d'instrument



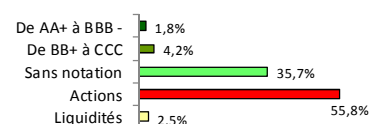
Par secteur d'activité

Assurance	8,6%
Services bancaires et financiers	18,5%
Immobilier (SIIC)	19,1%
Biens de Consommation de Base	10,3%
Consommation Discrétionnaire	10,3%
Energie	9,3%
Industrie	5,1%
Matériels	4,7%
Services aux collectivités	6,1%
Technologies de l'Information	2,3%
Télécommunications	2,2%
Autre	1,0%
Liquidités	2,5%

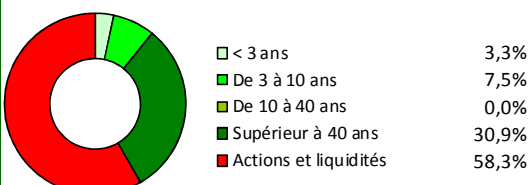
Par zone géographique de l'émetteur



Par notation financière



Par échéance des titres



Par taille d'émission/capi

Oblig.ém. < 100 M€	16,6%
Oblig.ém. de 100 à 500 M€	11,6%
Oblig.ém. de 500 M€ à 1 Md€	8,0%
Oblig.ém. > 1 Md€	5,5%
Actions Capi < 150 M€	8,0%
Actions Capi. 150 M€ à 500 M€	6,0%
Actions Capi. 500 M€ à 1 Md€	6,2%
Actions Capi. > 1 Md€	35,6%
Liquidités	2,5%

Document à caractère commercial.
OPCVM (UCITS) présentant un
risque élevé de perte en capital,
nous vous recommandons de
consulter le DICJ pour plus
d'informations



Globe de la Gestion 2018:
« Gestion flexible »

Gérant: Marc GIRAULT
depuis l'origine

FCP de droit français-
Parts de Capitalisation

Catégorie BCE
Fonds mixtes

Code ISIN
FR0007495049

Durée de Placement
Recommandée
Minimum 5 ans

Valorisation
Quotidienne

Lancement
le 5 septembre 1995

Frais de Gestion
2,392% TTC

Commission de Surperformance
Si dépassement du High
water mark
10% de la performance
supérieure à 10% en
taux annuel actuariel

Droits d'entrée
Max. 2,5% TTC

Commission de rachat
1% TTC

Souscription Initiale
Minimum 1 part
Dépositaire :
CACEIS Bank

Valorisateur :
CACEIS Fund Administration

Commissaire
aux Comptes
KPMG Audit

Valeur liquidative de la part

Au 29/03/2019

2 854,74 €

Actif Net de l'OPCVM

Au 29/03/2019

82 199 220,23 €

HMG FINANCE

2, RUE DE LA BOURSE 75002 PARIS - TEL : 01 44 82 70 40 - FAX : 01 42 33 02 32

AGREMENT AMF n° GP-91-17 du 18/06/1991

SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLE AU CAPITAL DE 235 533,74 € - RCS PARIS B381985654 - APE 6630Z

ORIAS n° 09050453 - Numéro de TVA intracommunautaire : FR41381985654 - contact@hmgfinance.com

Performances nettes %	1 mois	2019	1 an	3 ans	10 ans
HMG Rendement	1,3	6,6	-1,8	18,6	218,9

Cat. Allocation EUR Modérée

Classement Morningstar Centile

Commentaire du mois de mars

Les années 60 sont de retour

Vos gérants ont sursauté lorsqu'ils ont appris ce mois-ci que, en apparence et totale contradiction avec les objectifs déclarés de la BCE, dont la politique menée depuis plusieurs années par Mr Draghi de taux inférieurs à l'inflation est censée favoriser le crédit bancaire à l'économie et stimuler la croissance européenne, le Haut Conseil (français) de Stabilité Financière, pour la deuxième fois en moins d'un an, décidait d'imposer aux banques françaises une surcharge de fonds propres pour chaque nouveau prêt accordé. L'objectif de ce dernier est donc de restreindre au niveau français l'octroi de crédits, quand bien même la BCE cherche officiellement à faire le contraire au niveau européen.

Il y a deux manières d'interpréter cette attitude du Haut Conseil : la bien-pensante et la mal-pensante.

La manière bien-pensante est d'envisager la possibilité que le Haut Conseil considère que la croissance française va à un rythme trop élevé et qu'il convient de refroidir le moteur. Avec un taux de croissance attendu par le FMI de 1,5% pour 2019, certes meilleur que la croissance attendue en Italie, le Haut Conseil semblerait singulièrement prudent et peu ambitieux. A moins que, conscient de la vanité des efforts nationaux pour s'aligner sur l'Allemagne, il ait changé d'objectif pour viser à nous aligner sur l'Italie ?

La manière mal-pensante est de considérer que les masques tombent et que cette décision vient confirmer ce que beaucoup pensaient en cachette, à savoir que la politique de taux bas n'a pas vocation à stimuler l'économie, mais principalement à financer à bas coût et aux dépens des épargnants des états européens impécunieux et qui se refusent à une réelle discipline financière. L'objectif étant de laminer petit à petit, par le jeu de l'inflation, le capital des prêteurs au profit des emprunteurs – mais essentiellement au profit d'un seul emprunteur, l'Etat. Il ne s'agirait surtout pas que cette politique de taux bas profite par accident aux entrepreneurs, cela risquerait d'enrichir certains citoyens plus que d'autres, d'où cette forme de restriction au niveau des banques. Le Haut Conseil réinvente le bon vieux principe des années dirigistes, à savoir maintenir des taux inférieurs à l'inflation, mais continger le crédit et le diriger là où l'Etat considère qu'il sera le plus utile, c'est à dire dans ses propres caisses...

A part cela, les marchés ont continué à se rétablir, et la part D de HMG Rendement a progressé de 1,3% sur le mois, portant la hausse depuis le début de l'année à 6,6%.